

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@sn.es.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 15.9.2011 sous le
n°0915S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL Cinque

Prix au n° 1 €-
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 9 au NICE-SNES n° 223 de août 2012
S3 aux S1 - Nice, le 9 novembre 2012

SOMMAIRE

P.1 Votes FSU du 8 au 29 novembre inclus
P.2 Calendrier et modalités des votes
Annexe 1 : Votes FSU du 8 au 29 novembre
Annexe 2 : Procès-verbal de dépouillement
Annexe 3 : Liste des électeurs et d'émargement
des votants
Annexe 4 : Bulletin de vote
Annexe 5 : Liste des syndiqués

Votes FSU

du jeudi 8 novembre au jeudi 29 novembre 2012 inclus

Du jeudi 8 novembre au jeudi 29 novembre 2012 ont lieu les votes FSU préparatoires au Congrès National de la FSU (du 11 au 15 février 2013 à Poitiers).

ATTENTION, plusieurs votes sont à émettre :

- Un vote d'orientation fédérale nationale
- Un vote sur le rapport d'activité fédérale national
- Un vote sur les « fenêtres »

Les listes et textes d'orientation, ainsi que le rapport d'activité fédérale national sont dans le supplément « POUR » n°163/ oct. - 2012 qui a été envoyé à tous les syndiqués.

Le matériel joint pour l'organisation du vote (en annexes)

* calendrier et modalités des votes,
* procès-verbal de dépouillement,
* bulletin de vote,

* liste des électeurs et d'émargement des
votants,
* affichette,
• liste des inscrits de l'établissement.

**Organisez les élections dans votre S1,
du jeudi 8 novembre au jeudi 29 novembre inclus.
Merci d'avance et bon courage à tous.**

Vous aurez la visite d'un représentant de votre S2 (section départementale du SNES) qui vous remettra les deux types d'enveloppes de vote. Si jamais ce n'est pas le cas, prenez contact avec la section académique du SNES qui mettra à votre disposition le matériel de vote.

En cas d'empêchement de part et d'autre le vote peut s'organiser valablement avec toute enveloppe de votre choix à la condition de respecter les modalités de vote sous double enveloppe décrites plus loin.

Elections internes FSU du jeudi 8 novembre au jeudi 29 novembre 2012 inclus :

calendrier et modalités des votes

Le scrutin est ouvert du jeudi 8 novembre au jeudi 29 novembre 2012 inclus

- Les **professions de foi** et les **listes** présentées par les différentes tendances, ainsi que le rapport d'activité fédérale national sont parus dans le supplément « POUR » n°163 / oct. - 2012 qui a été adressé à tous les syndiqués.
- **Clôture et dépouillement des votes dans les S1 le 29 novembre 2012 au plus tard.** (Avancement possible de la date si la totalité des syndiqués a voté).

Dans les S1, avant l'ouverture des votes

* Mettre en place une **Commission** chargée de l'organisation et du contrôle du vote. (Composition: plusieurs membres du S1).

Confectionner la **liste d'émargement**, à partir de l'imprimé ci-joint (annexe 3). Cette liste doit comporter tous les collègues syndiqués au SNES pour l'année 2012/2013 **ou pour l'année 2011/2012**, à l'exception de ceux ayant démissionné du SNES. Se servir de la liste fournie en annexe, et contacter le S3 pour tout problème.

* Reproduire le **bulletin de vote** (modèle joint en annexe) en quantité suffisante.

* Visite d'un représentant de votre section départementale du SNES (S2) pour vous apporter les enveloppes n°1 et 2 de vote.

Dans les S1, pendant le vote

- Tous les syndiqués doivent être mis réellement en mesure de voter. On peut, par exemple, reproduire l'annexe 1 pour chaque électeur.

Le vote est individuel et secret.

- Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe**:
 - l'enveloppe intérieure (donnée par votre S2), non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
 - l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la **signature du votant**. (en principe, l'enveloppe est donnée par votre S2).

Chaque syndiqué signe la liste d'émargement en face de son nom.

- Si un syndiqué n'a pu émarger la liste d'émargement en même temps qu'il a voté, l'enveloppe extérieure portant son nom, sa catégorie et sa signature sera jointe à la liste d'émargement.
- Les syndiqués empêchés (congés, etc...) peuvent adresser leur vote par correspondance à leur secrétaire de S1.

Dans les S1, après le vote

- **Dépouiller le vote le jeudi 29 novembre** sous la responsabilité de la Commission constituée, dont les membres signent le procès-verbal ci-joint (annexe 2).
- Attention: toute prise en compte par le S1 du vote d'un collègue non électeur entraîne **l'annulation du vote** de ce S1 par la Commission académique de dépouillement.
- **Conserver** les enveloppes signées et les bulletins de vote jusqu'au 11 décembre 2012 (réunion de la commission nationale de recollement des votes).

- **Petit lexique électoral:**

- *inscrits*: tous les collègues à jour de leur cotisation 2009-2010 ou 2008-2009 au moment où ils votent (AJFID, AJNA, AJNAA, AJFUT, et NAJ sur la liste en annexe).

- *votants*: les collègues qui ont effectivement voté, et dont la signature doit figurer sur la liste d'émargement en face de leur nom ou, à défaut, dont l'enveloppe signée est jointe à la liste d'émargement,

- *votes blancs et nuls*: on classera dans cette catégorie les votes suivants: enveloppe vide, bulletin n'exprimant aucun vote, 2 bulletins exprimant des votes différents dans la même enveloppe, bulletin barré, bulletin surchargé, etc...

- *exprimés*: le nombre de votants, moins les blancs et les nuls.

- **Faire des copies des PV et listes d'émargement**, à conserver jusqu'au 11 décembre 2012.

- **Faire parvenir le procès-verbal et la liste d'émargement**, éventuellement accompagnés des enveloppes des votants n'ayant pu émarger:

- soit par **voie postale**, à l'adresse:

- SNES - Votes S1

- 264, bd de la Madeleine

- 06000 NICE.

- au plus tard le jeudi 29 novembre** (le cachet de la poste faisant foi).

- soit en étant **déposés au siège** du S3 au plus tard le vendredi 7 décembre 2009 avant le début du dépouillement.

- Le résultat du vote d'un S1 ne peut être pris en compte par la Commission académique de dépouillement que si la liste d'émargement et le procès-verbal, dûment signés, l'accompagnent.

Les syndiqués isolés et retraités doivent voter par correspondance : ils recevront à cet effet un courrier spécial avec le matériel de vote : 3 enveloppes, le bulletin.

Les dépouillements départementaux

Ils seront faits au siège académique du SNES à Nice, par la Commission académique de dépouillement :

le vendredi 7 décembre à 10h00

La conformité de la liste d'émargement sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement.

<p>Votre contact au SNES : Alain Galan, au 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice (tél. : 04.97.11.81.53, fax : 04.97.11.81.51) les mardi matin, mercredi et jeudi après-midi, vendredi. agalan@nice.snes.edu</p>
--

NB : Les congrès départementaux de la FSU se tiendront :

- pour les Alpes-Maritimes, le jeudi 17 et le vendredi 18 janvier 2013 au STAPS à Nice (route de Grenoble),

- pour le Var, le lundi 17 décembre et mardi 18 décembre 2012 à l'Université de Toulon-Var (située à La Garde).

Chaque congrès départemental de la FSU sera précédé par un congrès départemental du SNES :

- pour le Var, déroulera le mardi 4 décembre au collège La Ferrage à Cuers,

- pour les Alpes-Maritimes, mardi 18 décembre au local du SNES à Nice.

VOTES F.S.U.

DU 8 NOVEMBRE AU 29 NOVEMBRE 2012

Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation 2012-13 ou de leur cotisation 2011-12 avant l'ouverture des votes, le 8 novembre.

APPEL À CEUX QUI NE SONT PAS ENCORE SYNDIQUÉS:

Faites vite parvenir votre cotisation à votre Trésorier de S1:

Vous aurez la visite d'un représentant de votre S2 (section départementale du SNES) qui vous remettra les deux types d'enveloppes de vote. Si toutefois, dix jours avant le début de vote, vous n'avez eu aucun contact avec le S2, prenez contact avec la section académique du SNES qui vous mettra à disposition le matériel de vote.

En cas d'empêchement de part et d'autre le vote peut s'organiser valablement avec toute enveloppe de votre choix à la condition de respecter les modalités de vote sous double enveloppe.

POUR LES SYNDIQUÉS AYANT PAYÉ LEUR COTISATION DANS L'ÉTABLISSEMENT:

Le vote est **individuel** et **secret**.

Chaque syndiqué vote **sous double enveloppe** :

- l'enveloppe intérieure, non cachetée, contenant le bulletin de vote, ne doit porter aucune mention,
- l'enveloppe extérieure, cachetée, doit porter le nom, la catégorie, la signature du votant.

Chaque votant signe la liste d'émargement.

LE VOTE EST À DÉPOSER:

LE DÉPOUILLEMENT aura lieu le / / 2012, à h.

POUR LES SYNDIQUÉS AYANT PAYÉ LEUR COTISATION AILLEURS QUE DANS L'ÉTABLISSEMENT:

Les syndiqués qui ont payé leur cotisation 2012-2013 ou 2011-2012 et qui ne figurent pas sur la liste d'émargement doivent voter selon les modalités réservées aux Isolés : demander le matériel de vote au S1 et contacter le S3 (04 97 11 81 53) pour avoir la marche à suivre.

LE VOTE SERA À ENVOYER à SNES - Votes Isolés (préciser 06 ou 83) – 264, bd de la Madeleine - 06000 Nice .

LE DÉPOUILLEMENT ACADÉMIQUE aura lieu au local du SNES à Nice

Le vendredi 7 décembre à 10h 00 .

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOTER !

PROCÈS VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie :

Département n°

Établissement : _____

RÉSULTATS DU VOTE : ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONALE

INSCRITS VOTANTS NULS OU BLANCS EXPRIMES

Liste Unité et Action et sans tendance	<input type="text"/>
Liste à l'initiative de l'École Émancipée	<input type="text"/>
Liste Émancipation	<input type="text"/>
Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale	<input type="text"/>
Liste Front Unique	<input type="text"/>

RÉSULTATS DES VOTES : RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE NATIONAL

Inscrire le nombre de voix obtenu par chaque option

POUR CONTRE ABSTENTION REFUS DE VOTE

Les fenêtres	A	B	Total
Fenêtre : « Protocole précarité »	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fenêtre : « Elections professionnelles »	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1

Certifié exact à

le 29 novembre 2012

À transmettre dès la fin du dépouillement à l'adresse indiquée dans la circulaire SNES - Pensez à joindre la liste d'émargement des votants.

LISTE DES ÉLECTEURS ET D'ÉMARGEMENT DES VOTANTS

Département : _____

Établissement : _____

n° RNE : _____

Signatures

- Le secrétaire de S1
- Le trésorier de S1
- Les membres de la commission de dépouillement

Joindre cette liste émargée à l'envoi du procès-verbal de dépouillement

En votant, chaque syndiqué(e) émarge en face de son nom

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	

(T.S.V.P.)

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	

VOTE n°1 : Orientation fédérale nationale (suppl. "POUR" n°163 / octobre - 2012)

Cochez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Liste Unité et Action et sans tendance
- Liste à l'initiative de l'École Émancipée
- Liste Émancipation
- Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale
- Liste Front Unique

VOTES n°2 : Rapport d'activité fédérale national (suppl. "POUR" n°163 / octobre - 2012)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE
VOTE

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

Pour les 2 votes ci-dessous, entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent

Fenêtre « protocole d'accord précarité » (page 6)

A

B

Fenêtre « élections professionnelles » (page 12)

A

B